

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Bruno BODIN | Pascal GABLY | Pierre MORIN |
| Philippe BARON | Pierre BUREAU | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Thierry BAUDOUIIN | Yannick CHARRIER | Constance MACKOW | Alain ROBIN |
| Bérangère BAZANTAY | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Philippe ROBIN |
| Florence BAZZOLI | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Anne ROUX |
| Anita BRIFFE | Pascale FERCHAUD | Nathalie MOREAU | Rodolph THIBAudeau |
| Hélène BROUSSEAU à partir de 19h53 | Stéphanie FILLON | Jean-François MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Marie JARRY à Emmanuelle MENARD | Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS | Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS |
| Corinne BAUDRY-GELLE | Hélène BROUSSEAU de 19h45 à 19h53 | Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER |

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

S O C R

Modification de la charte des terrasses – appui financier

Vu la délibération 20128 du 14 septembre 2020 relatif à la mise en œuvre de la charte des terrasses – appui financier

Vu la délibération 21121 du 20 septembre 2021 portant modification à la mise en œuvre de la charte des terrasses – appui financier

Dans le cadre du projet Action Cœur de Ville, le conseil municipal de la Ville de Bressuire a adopté une charte des terrasses, le 29 juin 2020. Afin de favoriser sa mise en œuvre, le conseil municipal de Bressuire a adopté, le 14 septembre 2020, le principe d'un appui financier à tout porteur de projet implantant ou modifiant une terrasse sur le domaine public, dans le respect de la charte et du règlement financier. Des améliorations ont été apportées en septembre 2021.

Afin de renforcer l'efficacité des fonds publics et favoriser l'équité entre les porteurs de projets, il est proposé au conseil municipal de modifier par avenant le règlement financier en précisant :

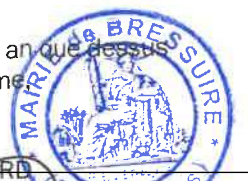
- à l'article 8 qu'en cas de caducité de l'occupation du domaine public, dans les deux ans suivants l'octroi de l'appui financier, la terrasse sera propriété de la Ville de Bressuire.
- La ville ne versera pas 2 fois la subvention pour la même terrasse même en cas de changement de lieu d'occupation ou de propriétaire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette modification à la charte des terrasses sur le volet appui financier
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à :
 - Attribuer les subventions selon les conditions du règlement financier
 - Signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220624_03_BFL/2022_017-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022